



## Compte-rendu du troisième Conseil Participatif du 17 juin 2010

---

### Ordre du jour

---

L'objectif de ce dernier Conseil Participatif était de présenter aux habitants le programme retenu par la ville :

Il a été procédé tel quel :

- Introduction par M le Maire de Kingersheim
- Présentation par La Fabrique Urbaine des éléments de programme proposés par la ville
- Débat consécutif à la présentation de ce diagnostic

### Introduction de M le Maire de Kingersheim

---

Après avoir rappelé le statut de la mission (« phase programme ») et son planning, M. le Maire de Kingersheim a souhaité préciser le rôle du Conseil Participatif et le cadre législatif du projet de parc.

Ainsi, M. Spiegel a rappelé que si le Conseil Participatif avait permis une réelle maturation du programme du parc, il revenait au Conseil municipal d'en choisir ses éléments définitifs. Ceci est du au fait que les procédures publiques sont très encadrées de manière juridique et législative.

Cependant, M. Spiegel a ré-exprimé sa volonté de « rendre des comptes » aux membres du Conseil Participatif et a précisé que le programme sera mis à disposition de tous une fois que la procédure le permettra. De plus, M. Spiegel a précisé que ce sera le Conseil Participatif lui-même qui rendra compte du programme aux habitants lors de l'ultime réunion publique du 8 juillet.

### Présentation par La Fabrique Urbaine des éléments de programme proposés par la ville

---

La Fabrique Urbaine a développé l'ensemble des programmes proposés et développés dans le cadre du Conseil Participatif.

Ainsi, des programmes tels que la grande pelouse, l'espace pétanque, le parvis, le skate point, les jeux du parc, le jardin de phytoremédiation, le stationnement, le belvédère « canon à vue », l'éclairage, les tennis, l'eau et les bosquets naturels.

Afin de répondre à quelques inquiétudes de la part des riverains du futur parc, quelques précisions ont été apportées concernant le traitement des limites. Il a ainsi été précisé que les limites entre le parc et les propriétés privées au nord et à l'ouest seraient traitées de façon hermétique de manière à empêcher toute intrusion et à assurer l'intimité des habitants. Seule une exception serait faite entre l'étang des brochets et le parc, où une continuité visuelle serait maintenue malgré la mise en place d'une limite physique. Des accès piétons au parc seront néanmoins maintenus au niveau de l'impasse des Carrières et de l'impasse de Pfastatt. Entre le parc et l'espace public, la limite sera traitée de manière symbolique et perméable afin de faire en sorte que le parc s'ouvre sur la rue et soit facilement accessible.

## Débat

---

*Une question concernant la gravière à l'ouest a été posée par un représentant de l'association des Brochets : quel type de régulation était prévue, dans quel cadre ?*

Il a été répondu par M. le Maire que l'objectif de la municipalité n'était pas d'acheter la gravière, ni même de nier le caractère et la gestion « privé » de cet espace.

De plus, l'ouverture d'esprit de l'association des Brochets, n'étant à priori par opposée à la possibilité d'ouvrir au public son étang dans des conditions bien précises, a été saluée par M. le Maire. Il a été proposé d'ouvrir la gravière au public du parc à des horaires bien précis, et d'opérer un contrôle d'accès entre le parc et la gravière.

Il a été évoqué la possibilité de faire une « ouverture test » et de dresser un premier bilan. Si cette expérience s'avérait peu concluante, un retour à l'état actuel serait mis en œuvre.

Pour finir, un membre du conseil a souhaité rappeler que les regards de la municipalité étaient prioritairement tournés vers l'espace naturel au Sud du parc.

*Suite à la présentation du programme de la Grande pelouse, une question a été posée sur la possibilité de placer quelques arbres de manière à pouvoir avoir un peu d'ombre.*

Il a été répondu que la grande pelouse n'était pas un programme figé et uniforme mais qu'une grande pelouse pouvait accueillir des éléments tels que des arbres pour faire de l'ombre, mais aussi, entre autres, des creux ou bosses engazonnés, des bancs...etc.

*Suite à la présentation du programme de skate point, plusieurs questions ont émergé : est-il possible de faire de la luge en hiver dedans ? Existera-t-il dans le parc d'autres espaces dédiés aux ados ? Le bruit généré par ce programme sera-t-il facteur de nuisances ?*

Les jeunes skateurs présents dans la salle ont exprimé leur souhait de poursuivre la discussion autour du skate point, mais ont précisé que dans l'ensemble « l'idée était là ».

M. le Maire leur a précisé que l'existence de ce skate point devait s'accompagner d'une ouverture au public le plus large (bmx, skate, roller), et surtout que l'association devait s'engager à faire des animations ponctuelles autour de ces sports. Les jeunes skateurs ont précisé que l'idée d'organiser des événements faisait partie du programme de leur association.

Concernant la question sur la luge, les skateurs ont précisé que des structures telles que celles présentées étaient tout à fait capables d'accueillir ce genre d'activité.

En réponse à la question concernant les autres espaces pour ados, il a été rappelé que la piste d'athlétisme serait en partie concernée et réhabilitée et pourrait accueillir, par exemple, un panier de basket (comme présenté lors des précédentes réunions).

**Document de travail**

En réponse à la question concernant le bruit, il a été précisé que le programme du parc préciserait la nécessité d'éloigner ces équipements (skate point et piste d'athlétisme/ terrain de basket) des habitations, et que des solutions techniques existaient pour atténuer au maximum le bruit.

*Suite à la présentation du programme de jardin de phytoremédiation, une question concernant la durabilité de ce programme a été posée.*

Un habitant a souhaité exposer ses craintes concernant le jardin de phytoremédiation et sa durée de vie : il craint en effet que l'intérêt pédagogique diminue avec le temps et que cet espace ne devienne à terme un espace en friche peu attracteur.

De plus, il a été précisé que le processus de dépollution était un processus long. Il s'agit de mettre en place des plantes qui dépolluent au fur et à mesure le site. Ainsi, nous pourrions avoir pendant un certain temps une plante qui dépollue un certain type de pollution, et une fois que cette pollution serait évacuée remplacer la plante par une autre qui dépollue un autre type de pollution. Ce mouvement permettra d'animer le jardin pendant de nombreuses années.

Il a aussi été précisé que ce jardin allait servir de support pédagogique pour les écoles qui viendraient régulièrement visiter le site, permettant ainsi son animation régulière. Il a été ajouté que des panneaux interactifs et évolutifs pourraient être installés, avec notamment des graphiques qui montrent l'évolution de la dépollution.

*Plusieurs questions concernant la pollution du sol et sa dépollution ont été posées : la pollution du sous-sol va-t-elle rester ? Pourra-t-on tout dépolluer ? Combien de temps va durer la dépollution ?*

Il a été répondu que le projet n'avait pas pour objectif de dépolluer l'intégralité du site. Il s'agira de dépolluer les terres déblayées pour l'installation des fosses d'arbres et les autres déblais, après un premier tri destiné à identifier les éléments polluants non traitables et à envoyer en décharge.

De plus, il a été précisé que le programme de jardin de phytoremédiation serait approfondi en phase projet.

La pollution du sous-sol restera sur site mais sera confinée. De plus, la nappe se déplaçant du Sud-Ouest au Nord-Est, les gravières ne seront pas impactées. Des piézomètres sont chargés de surveiller cette pollution.

*Une question a été posée concernant l'entretien de ce jardin et sa fragilité.*

Il a été répondu que l'équipe du service des espaces verts serait renforcée par deux nouvelles embauches.

Concernant l'entretien, il a été précisé que la principale contrainte serait d'envoyer des échantillons au laboratoire pour analyser l'évolution de la dépollution, mais que l'entretien concernant les plantes serait de l'ordre de l'entretien courant.

Concernant la fragilité, il a été précisé que pour des raisons sanitaires, le public ne pourrait pas approcher les zones de phytoremédiation. Il sera demandé aux concepteurs d'imaginer un jardin que l'on pourrait voir et traverser mais où la zone polluée serait mise à distance du public (surface plantées d'éloignement ou autre).

Pour finir, plusieurs remarques ont été formulées au sujet du jardin de phytoremédiation : association avec le jardin de Wesserling, association avec des sculptures, adosser un deuxième objectif comme un jardin senteur...

**Document de travail**

*Au sujet des jeux, une remarque a été formulée par une habitante ayant participé à la journée de visite. La présence d'un jeu totem a bien été relevée au parc du Chemin de l'île. Cependant, ce dernier étant cassé, il a été demandé que la qualité de la solidité des jeux soit prise en compte pour le parc de Kingersheim.*

Il a été répondu que la commande serait claire : un jeu symbole inventif, unique et résistant mais ne relevant pas de l'ordre du « délire technique ».

*La question a été posée concernant la mise en place d'un mini-golf ?*

Il a été répondu que le traitement des différents espaces du parc permettrait de laisser libre-court à l'imagination des petits.

*Une habitante a évoqué le projet d'école sur les trois prochaines années en rapport avec les jardins artistique et a souhaité savoir si ce projet était transposable dans le parc public.*

Il a été répondu que cela était possible à la seule et unique condition que la force publique n'ait pas à récupérer le projet après quelques temps.

*Concernant l'éclairage, les membres du club de tennis ont souhaité rappeler la nécessité d'éclairer les courts pour permettre la pratique du tennis le soir.*